

Adhésion n° 0038491/E
suivie par le **SERVICE**
Gestion de la Relation Entreprises
Tél : 03 20 66 89 20
Fax : 03 20 66 89 22

**CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT
DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONGÉS PAYÉS
ET AU CHÔMAGE-INTEMPÉRIES**

(Article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la
délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession)

Identification de l'Entreprise
LAIGNEL
3 ROUTE NATIONALE
62138 AUCHY LES MINES

Je soussigné, Loïc Hennebert Directeur de CIBTP Caisse du Nord-ouest, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, que l'entreprise est en situation régulière vis à vis de la caisse :

- en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage intempéries,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles à la date de délivrance de ce document.

Marcq en Baroeul, le 19/06/2017



Loïc HENNEBERT
Directeur

Le certificat est établi sur la base des déclarations de l'entreprise.